



Envoyé en préfecture le 27/03/2023 58  
Reçu en préfecture le 27/03/2023  
Publié le 3 Avril 2023  
ID : 077-217702158-20230320-02023\_09-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 20 mars 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseillers absents : 3
Conseillers ayant donné pouvoir : 3	Votants : 29	

Date de la convocation : 10 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 20 mars à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEL Mylène

**Étaient présents :** Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - GIOVANNONI Patrick, adjoint au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient absents avec pouvoirs :**

M. BOURDEILLE Christian à Mme MASSON Isabelle - Mme BADOZ-GRIFFOND à M. MONGIN Claude - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. Jean-Paul GARCIA ROBIN.

**DÉLIBÉRATION N° 02023\_09:**

**CESSION D'UN VÉHICULE (car Mercedes)**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la volonté de la commune de céder le véhicule de transport de personnes (car Mercedes immatriculé 830-FAD-77) acquis en 2009 et devenu obsolète notamment du fait de son ancienneté (mise en circulation datant du 9 octobre 2000) et de son kilométrage élevé (+ de 630 000km) ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2112-1 et L2122-22 ;

**Considérant** qu'en conséquence, la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4 600 euros revient à l'assemblée délibérante ;

**Considérant** que la commune, compte-tenu de l'ancienneté et du kilométrage élevé, souhaite procéder à la vente de ce véhicule devenu obsolète ;

**Considérant** la proposition d'achat formulée par la société WAYDEV à hauteur de 6 000 euros (six mille euros) par courriel reçu en mairie le 10 janvier 2023 ;

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20230320-02023\_09-DE




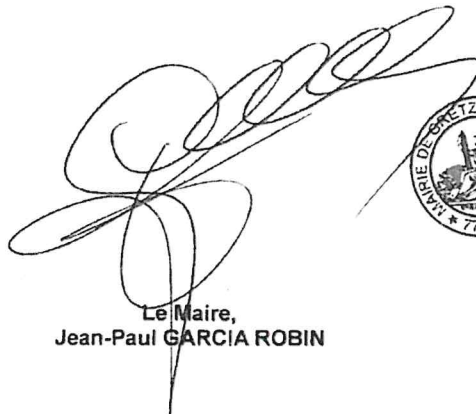
*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;*

**Approuve** la cession du car de marque Mercedes immatriculé 830-FAD-77 pour un montant de 6 000 (six mille) euros à la société Waydev (41/43 avenue Gustave Eiffel – 77220 Gretz-Armainvilliers) ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette cession et à réaliser toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes ;

**Dit** que cette recette sera constatée au budget principal de la commune - Exercice 2023 – chapitre 77 – compte 775.

*Fait et délibéré en séance, le 20 mars 2023.*



Le Maire,  
Jean-Paul GARCIA ROBIN



Le secrétaire de séance,  
Mylène ROUSSEL